

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025**

Délibération n° 2025-06-73

Date de la convocation : 11 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **13**

Nombre de procurations : **5**

Votes : **18**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-sept octobre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

SEUX Christian, procuration à TEYSSIER Michel
MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à MANDON Geneviève
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal
RAYMOND Jonathan, procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20251017-2025-06-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, ORIOL Jessica

Secrétaire : LESCANNE Etienne

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POUR
L'EQUIPEMENT MOBILIER ET ELECTRO-MENAGER DE L'ESPACE DE LOISIRS
ET VIE SOCIALE INTERGENERATIONNEL ET MULTI-ACTIVITES**

Monsieur le maire expose que dans le cadre de ses actions auprès des collectivités, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), à travers l'action « Grandir en Milieu Rural », accompagne les besoins spécifiques des familles et des territoires. A ce titre, elle participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales.

En ce qui concerne l'équipement mobilier et électro-ménager de l'Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités, la participation de la MSA est attribuée en fonction du montant total des dépenses pour l'équipement en matériels et petits mobiliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, SOLLICITE l'aide de la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de l'action Grandir en Milieu Rural pour l'équipement mobilier et électro-ménager de l'Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités et AUTORISE le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 17 octobre 2025.

Le Maire

Vincent DUCREUX



Le secrétaire de séance

Etienne LESCANNE